

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2024

N° 2024/05.05

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 mai, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 19/04/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain)

ABSENT : M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Objet de la délibération: ZONAGE EAUX PLUVIALES – REVISION DU PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la révision du PLU, nous devons faire réaliser le zonage des eaux pluviales sur la commune.

Monsieur le Maire présente l'offre technique et financière proposée par l'entreprise IRH dont le montant est de 11 900€ HT. Les prestations proposées dans le cadre de cette offre sont :

- Réalisation d'un plan général du réseau d'eaux pluviales (canalisations et fossés),
- Identification de l'ensemble des exutoires dans le milieu naturel
- Définition des bassins versants,
- Réalisation du zonage pluvial

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le bureau d'études IRH qui a déjà réalisé le zonage d'assainissement au profit de la CCMDL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT le bureau d'études IRH pour un montant de 11 900€HT,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Catherine PELLETIER,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the name Catherine PELLETIER.